



# MAIRIE DE PERLY-CERTOUX

INFORMATIONS OFFICIELLES – SEPTEMBRE 2019



Route de Certoux 51 - 1258 Perly-Certoux - Tél. 022 721 02 50 - Fax : 022 721 02 51

E-Mail : [info@perly-certoux.ch](mailto:info@perly-certoux.ch) - Site internet : [www.perly-certoux.ch](http://www.perly-certoux.ch)



## Horaire d'ouverture:

**Lundi et mercredi 8h30-12h00/14h00-18h00 – Mardi, jeudi et vendredi 8h30-12h00**

En dehors de ces heures, le secrétariat est ouvert sur rendez-vous.



**Police municipale :** Route de St-Julien 122, Plan-les-Ouates, de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30,  
Téléphone : 022 884 64 50

**Police cantonale :** Poste de Carouge, rue de la Fontenette 18 – 1227 Carouge13  
Téléphone : 022 427 66 00

**En cas d'urgence, la police répond 24 heures sur 24 au n° 117.**



**Relais social communal :** tél. 022 721 02 66

## DECISIONS/DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Lors de sa séance du 23 mai 2019, le Conseil municipal a :

- ✓ **Décidé**, par 15 voix « pour » et deux abstentions, d'élire le Bureau pour la période 2019-2020 dans la composition suivante :

Président :	Christian Cheyroux (Devise communale)
Vice-Président :	René Gisiger (Devise communale)
Membre :	Ivan Martignoni (Alternative)
Secrétaire du bureau :	Jacques Nierlé

- ✓ **Voté**, à l'unanimité des membres présents, les conclusions du rapport de la Commission des finances relatif aux comptes 2018.

- ✓ **Pris une délibération** par 17 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, décidant :

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2018 dans leur intégralité annexés à la présente délibération.
2. D'approuver le compte de résultats 2018 pour un montant de CHF 10'833'138.40 aux charges et de CHF 11'424'635.42 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 591'497.02. Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF 1'591'497.02 et résultat extraordinaire négatif de CHF 1'000'000.00.
3. D'approuver le compte des investissements 2018 pour un montant de CHF 3'644'443.95 aux dépenses et de CHF 1'413'156.10 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 2'231'287.85.
4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2018, totalisant à l'actif et au passif un montant de CHF 69'243'571.19.
5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2018 pour un montant total de CHF 1'663'266.22 dont à déduire CHF 1'000'000.00 déjà voté par le Conseil municipal avec la délibération n° 11-2018 du 13 décembre 2018. Il résulte un montant net de CHF 663'266.22 dont le détail figure au chiffre 17 de l'annexe des comptes annuels joints à la présente délibération.
6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par des plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.
7. En application de la LBCGe, 1'992 actions détenues par la commune ont été transférées du patrimoine administratif au patrimoine financier.

- ✓ **Donné mandat**, par 15 voix « pour » et deux abstentions, au Conseil administratif de lancer les démarches pour modifier le régime des logements PPE en logements à loyer libre dans l'immeuble Bourgeois.



Le procès-verbal complet de chaque séance peut être lu sur le site internet de la commune.

## PROCHAINES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL 2019

**Jeudi 26 septembre**

**Jeudi 31 octobre** (présentation du budget 2020)

L'ordre du jour des séances est affiché sur le panneau d'affichage de la Mairie une semaine environ avant la séance ainsi que sur le site internet de la commune : [www.perly-certoux.ch](http://www.perly-certoux.ch)

Les séances ont lieu dans la salle du Conseil municipal, à 20 heures, au 2<sup>e</sup> étage de la mairie (51, route de Certoux). Elles sont publiques et des échanges informels avec l'Exécutif et les membres du Conseil municipal peuvent avoir lieu à l'issue de chaque séance.

## ACTUALITES COMMUNALES

### DISCOURS DU 1<sup>ER</sup> AOÛT 2019 DE M. CHRISTIAN CHEYROUX, PRÉSIDENT DU CONSEIL MUNICIPAL

Mesdames et Messieurs les autorités communales, parentales, associatives, entrepreneuriales,

Chères habitantes et chers habitants de Perly-Certoux,

Mesdames et messieurs les invité-e-s,

Chers enfants,

Avec plus ou moins de conscience, tout au long de l'année, nous sommes amenés à représenter ce pays, notre pays, notre village, notre canton. Eh oui, lors de votations, dans les réseaux sociaux, les compétitions internationales, les impôts, dans nos professions, lors de retour dans nos familles ou pendant les vacances à l'étranger, nous avons à exprimer notre attachement, notre reconnaissance à la Suisse, à Genève, à Perly-Certoux, à notre quartier.

Aujourd'hui 1er août et pendant quelques minutes, nous avons donc l'opportunité de nous rapprocher de ce qui nous lie sur ce plan.

Pour préparer ces quelques mots et trouver l'inspiration, je me suis tourné vers un socle commun à toutes et à tous, notre Constitution fédérale. Et j'ai trouvé dans son préambule, les mots que je cherchais :

*Le peuple et les cantons suisses, conscients de leur responsabilité envers la Création, résolus à renouveler leur alliance pour renforcer la liberté, la démocratie, l'indépendance et la paix dans un esprit de solidarité et d'ouverture au monde, déterminés à vivre ensemble leurs diversités dans le respect de l'autre et l'équité, conscients des acquis communs et de leur devoir d'assumer leurs responsabilités envers les générations futures, sachant que seul est libre qui use de sa liberté et que la force de la communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres, arrêtent la Constitution fédérale suivante....*

Et j'entends presque murmurer : Holà, qu'est-ce qu'il nous dit, notre président du Conseil ?

J'ai trouvé dans ce préambule, les fondamentaux, l'expression de volonté de la part de tout un peuple, pour le meilleur - et ce qui est valable pour tout un peuple est donc valable pour une partie du peuple, soit les habitantes et les habitants de Perly-Certoux.

En transposant ce socle commun chez nous, cela peut donner ceci :

1. Conscience de notre responsabilité envers la Création : ramené à Perly-Certoux, la vie qui nous entoure est sur 256 hectares de champs, d'habitations, de routes, d'énergies, de campagne et de rivières, c'est notre terroir, choyons-le.
2. Renforcer la liberté, la démocratie, l'indépendance et la paix dans un esprit de solidarité et d'ouverture au monde : votons et initiaisons, pétitionnons si nécessaire, partageons la joie de vivre, impliquons-nous dans notre société.
3. Détermination à vivre ensemble les diversités dans le respect de l'autre et l'équité : respectons-nous et respectons nos voisins et nos voisines, dans nos allées, nos éco-points, nos quartiers. Nous sommes 3056 intelligences habitant ici, portées par 1436 hommes et 1617 femmes : nous avons donc un formidable potentiel d'action.



M. Cheyroux pendant son discours, avec La Brante en arrière-plan.

4. Conscience du devoir d'assumer les responsabilités envers les générations futures : à Perly-Certoux, nous avons 692 enfants et jeunes âgés de 0 et 19 ans : ce sont eux nos trésors à qui nous avons à transmettre nos valeurs.

A cet instant, j'aimerais adresser mes chaleureux remerciements à celles et ceux qui s'impliquent envers leur famille, leurs voisin-e-s, leur entreprise, leur quartier, ceci pour le bien-être de chacun-e.

Ma reconnaissance va également à celles et ceux qui œuvrent bénévolement au travers des 41 associations communales.

C'est ÉNORME. Et je remercie tout bonnement l'Amicale des pompiers pour la bonne co-organisation et le généreux service durant cette fête commémorative, ainsi que la FASE et son équipe de support dynamique.

Le personnel de l'administration communale a à cœur d'effectuer les prestations qui sont non seulement celles listées sur le site web mais aussi toutes celles, nombreuses, diverses, variées et imprévues, que chacun-e d'entre nous attend et reçoit, jour après jour : qu'il soit remercié grandement.

Je remercie particulièrement nos élus municipaux et administratifs pour le bon accomplissement de leurs tâches bon gré mal gré et pour l'implication dont ils font preuve chaque jour, avec le souci constant de bien faire pour la commune, les communières et les communiers.

Ce jour nous unit à la nation. Tout à l'heure nous pourrons laisser notre cœur s'exprimer par le chant et former nos rêves en contemplant les feux scintillants. Et demain, 2 événements concrétiseront aussi ces fondamentaux : les votations communales de Mars 2020 et je vous l'annonce aujourd'hui, officiellement, le Bicentenaire de notre commune les 26 et 27 juin 2021 : reprenez-bien ces dates. Ces 2 événements sont en cours de préparation, aussi toutes les forces vives sont invitées à y contribuer, pour aboutir d'une part à un conseil municipal fort et compétent et d'autre part pour fêter joyeusement et dignement Perly-Certoux.

Pour terminer, savourons bien notre vie de tous les jours et cette belle soirée.

Je vous remercie de votre attention.

Vive la Suisse, vive Perly-Certoux.

**Christian Cheyroux, Président du Conseil Municipal de Perly-Certoux**

## NOUVEL APPRENTI AU SERVICE ENVIRONNEMENT ET DES ESPACES VERTS (SEEV)

Un nouvel apprenti fait son entrée à l'administration communale.

Depuis le lundi 26 août 2019, Justin Lambert a entamé ses trois ans de formation d'horticulteur-paysagiste au sein du Service Environnement et Espaces verts.

Une vocation pour ce métier de la terre qu'il a développée depuis l'enfance, dit-il.

Il a effectué trois stages pour consolider son choix, les trois stages à Perly-Certoux. A la fin du mois d'août, Justin a préparé au sein du SEEV les travaux utiles à la nomenclature. Il devra maîtriser, à la fin de sa formation, les noms commun et latin de plusieurs centaines de plantes, en plus de connaître l'entretien d'espaces verts.

On lui souhaite la bienvenue au sein de notre administration !



*Justin Lambert*

## INFORMATIONS OFFICIELLES

### LE VIGNOBLE GENEVOIS PROTEGE DU CHAPARDAGE



Le Conseil d'Etat a décrété la mise à ban du vignoble genevois à **partir du lundi 9 septembre 2019 jusqu'à la fin des vendanges.**

Conformément à l'article 17 de la loi sur la viticulture, le Conseil d'Etat arrête chaque année, avant la vendange, la mise à ban, en accord avec l'Interprofession viti-vinicole. Le règlement d'application de la loi sur la viticulture stipule notamment que « durant la période de mise à ban, l'accès aux vignes est interdit sans autorisation écrite de l'exploitant ».

La surveillance est assurée par les agents de la direction générale de l'agriculture et de la nature, avec le concours de la Police municipale. Des amendes peuvent être dressées aux contrevenants.

# ENVIRONNEMENT 2019

## LEVÉE DES DÉCHETS – LES PROCHAINES DATES



**Levées des déchets encombrants**  
Samedi 21 septembre  
Samedi 9 novembre



**Levée des déchets verts de jardin**  
Chaque lundi



**Levées de verre**  
Mardi 24 septembre  
Mardi 29 octobre



**Levées de papiers et cartons**  
Mardi 24 septembre  
Mardi 29 octobre

Une levée supplémentaire de papier est organisée le 2<sup>e</sup> mardi du mois.

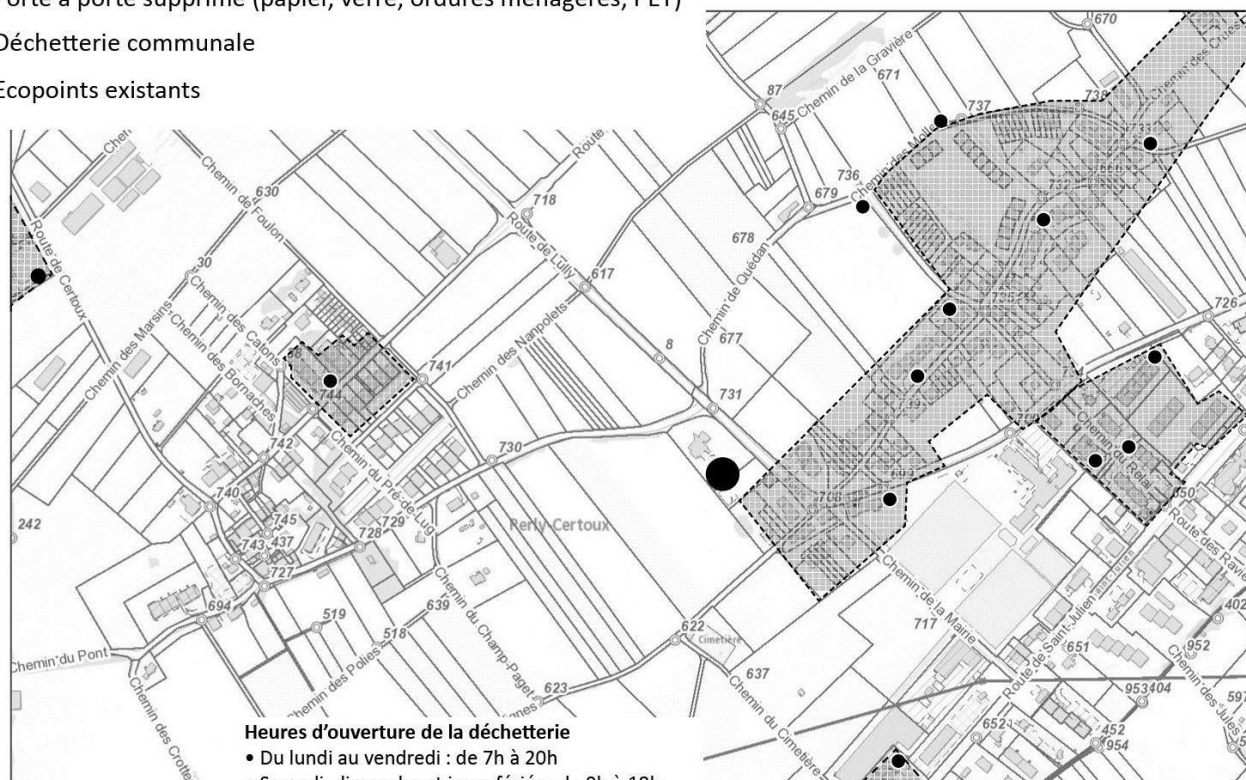


**Levée des déchets de cuisine**  
Chaque jeudi après-midi

**Lorsqu'une levée hebdomadaire tombe un jour férié, elle est reportée au lendemain.**

### ZONES DESSERVIES PAR DES ÉCOPOINTS

- Porte à porte supprimé (papier, verre, ordures ménagères, PET)
- Déchetterie communale
- Ecopoints existants



**Heures d'ouverture de la déchetterie**  
• Du lundi au vendredi : de 7h à 20h  
• Samedi, dimanche et jours fériés : de 9h à 18h

Pour la satisfaction de tous, la déchetterie et les écopoints doivent rester propres.

**Si les bennes de la déchetterie communale sont pleines, vous pouvez toujours déposer vos déchets dans l'un des Espaces de récupération de votre choix, ouverts également le dimanche (fermé le lundi).**

**ESREC =** Espaces de REcupération pour les déchets non répertoriés dans notre déchetterie, gratuit pour les privés

ESREC du site de Châtillon  
Rte d'Aire la Ville  
1233 BERNEX  
022.420.91.22

ESREC de la Praille  
Av. de la Praille 47  
1227 CAROUGE  
022.388.11.99

**Heures d'ouverture :** Mardi à vendredi : 15h – 19h, Samedi et dimanche : 10h – 17h

Les ESREC sont cantonaux, pour toute information à leur sujet : Info-Service, tél. 022 546 76 00